



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



FIDA

Investir dans les populations rurales



Programme
Alimentaire
Mondial

Riposte des organismes ayant leur siège à Rome face à la COVID-19

Cinquième réunion conjointe informelle du Conseil de la FAO, du Conseil
d'administration du FIDA et du Conseil d'administration du PAM
Rome, 20 octobre 2021

Table des matières

I.	Objet	1
II.	Riposte de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à la COVID-19	1
III.	Riposte du Fonds international de développement agricole à la COVID-19	4
IV.	Riposte du Programme alimentaire mondial à la COVID-19	7

I. Objet

1. Les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome (OSR), à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), se sont engagés à présenter à leurs États Membres un point sur leurs ripostes respectives à la pandémie de COVID-19. Le présent document récapitule donc les principales mesures qu'ils ont prises face à la pandémie. Les OSR ont abordé cette période exceptionnellement difficile en adaptant et en améliorant les structures existantes de manière à garantir l'exécution de leurs mandats respectifs et la bonne mise en œuvre des actions entreprises conjointement, par exemple en procédant à des évaluations conjointes. De la réorientation des fonds à la planification stratégique, chaque organisme a consacré du temps et mobilisé des ressources pour s'assurer que les plus vulnérables continuent de recevoir l'attention et le soutien nécessaires. Les OSR sont déterminés à relever les défis liés à la pandémie et à rechercher ensemble des solutions innovantes qui permettront de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. On trouvera ci-après un compte rendu de l'action qu'ils ont menée à cette fin, de manière concertée et à titre individuel, ainsi que les enseignements tirés des mesures prises à ce jour pour faire face aux différents défis.

II. Riposte de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à la COVID-19

2. Afin d'atténuer les répercussions de la pandémie sur l'alimentation et l'agriculture, la FAO a mis en place un programme global d'intervention et de redressement dans le contexte de la COVID-19 qui s'articule autour des sept thèmes ci-après:
 - i) le plan d'intervention humanitaire mondial;
 - ii) les données au service de la prise de décisions;
 - iii) l'inclusion économique et la protection sociale pour réduire la pauvreté;
 - iv) les normes relatives au commerce et à la sécurité sanitaire des aliments;
 - v) le renforcement de la résilience des petits exploitants pour les aider à se relever;
 - vi) la prévention de la prochaine pandémie zoonotique passant par l'extension de l'approche "Une seule santé"; et
 - vii) la transformation des systèmes alimentaires.
3. Le Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la COVID-19 fait appel au pouvoir de mobilisation, aux données en temps réel, aux systèmes d'alerte rapide et aux compétences techniques de la FAO pour faire en sorte que l'aide soit apportée au moment opportun là où elle est le plus nécessaire.
4. La FAO a produit un certain nombre de notes d'orientation et de rapports analytiques pour contribuer à l'élaboration du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, afin de garantir la prise en compte des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Ces documents portaient sur des sujets et des questions intéressant les pays touchés par la pandémie, notamment l'appui aux politiques et l'assistance technique destinés aux gouvernements et aux partenaires, ainsi que des recommandations fondées sur des données factuelles prônant des mesures concrètes pour réduire les répercussions des restrictions en vigueur sur les systèmes agroalimentaires.

5. Au service de sa riposte à la COVID-19, la FAO a effectué d'importantes analyses des marchés et communiqué des informations au sujet des répercussions de la pandémie sur la demande et l'offre de produits agricoles, afin de lancer des alertes rapides et de donner des conseils concernant les mesures à prendre aux niveaux national, régional et mondial.
6. Grâce au suivi en continu des mesures prises face à la COVID-19, la FAO a contribué à soutenir la production agroalimentaire et le bon fonctionnement des marchés, et elle alerté à l'aggravation de l'insécurité alimentaire aiguë et chronique résultant principalement de la récession à l'échelle mondiale. Elle a souligné qu'il importait d'aider les femmes, groupe le plus durement touché du fait des multiples fonctions que celles-ci assument au sein du ménage et de leur très large participation aux marchés agroalimentaires informels.
7. Dès l'apparition de la pandémie, un programme-cadre d'intervention et de redressement a été mis en place, axé sur les sept domaines d'action prioritaires indiqués ci-dessus. Ces priorités ont été définies à partir des besoins concrets recensés sur le terrain et en étroite concertation avec les gouvernements, par l'intermédiaire des bureaux décentralisés de la FAO. À la faveur de ce programme, la FAO a opté pour une démarche intégrée et globale pour faire face de manière anticipée aux répercussions socioéconomiques de la pandémie, en plus de l'intervention d'urgence et de l'action humanitaire menées, en apportant aux États Membres un soutien concret en réponse à la demande.
8. Pour financer le programme-cadre, dont les besoins opérationnels s'élevaient à 1,32 milliard de dollars É.-U., des contributions ont été sollicitées auprès des États Membres. En septembre 2021, les contributions confirmées ou annoncées s'établissaient à 368 millions de dollars au total, soit environ 28 pour cent de l'objectif fixé. Les contributions volontaires, destinées à la fois à des projets de développement et à des mesures d'urgence, s'élèvent à 334 millions de dollars. Il a été fait appel aux ressources de base du Programme de coopération technique de la FAO, à hauteur de 30 millions de dollars, et un montant supplémentaire de 1,85 million de dollars a été mobilisé à partir de fonds multidisciplinaires.
9. Le programme a eu un effet notable. Tandis que la pandémie se propageait, la FAO a entrepris d'adapter sans tarder sa programmation humanitaire et d'intégrer les activités menées dans les plans d'intervention humanitaire en cours, en coordination avec d'autres parties prenantes clés. En plaçant les personnes au centre de ces efforts, la FAO est parvenue à adapter et rediriger des ressources existantes pour venir en aide à près de 24 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë menacées par la COVID-19. Ainsi, en Afghanistan, elle a adapté son soutien ciblé aux éleveurs pastoraux, l'un des groupes les plus vulnérables de la région. Outre les activités habituelles, la FAO a remanié son programme pour contrer les effets directs et secondaires du virus et prévu à ce titre l'adoption de mesures de sécurité liées à la COVID-19 sur les marchés de bétail et la mise en œuvre sur le terrain d'activités de sensibilisation, la diffusion de documents visant à informer sur les risques et à mobiliser les communautés, et la planification de mesures d'urgence pour permettre aux éleveurs d'assurer en toute sécurité la transhumance vers les pâturages d'hiver.
10. Points marquants de l'action de la FAO concernant les données mises au service de la prise de décisions: i) réalisation d'évaluations rapides des répercussions de la COVID-19 sur le plan de l'insécurité alimentaire; ii) utilisation de sources de données innovantes pour suivre l'impact de la COVID-19; iii) adaptation des méthodes de collecte de données agricoles; et iv) appui à la mise en place de politiques fondées sur des données factuelles favorisant le redressement dans le sillage de la pandémie de COVID-19. Des évaluations de la sécurité alimentaire et des activités de collecte rapide de données ont été menées dans plus de 20 pays en utilisant l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue. En outre, la FAO a

fourni un appui d'urgence à au moins 30 pays et institutions pour les aider à réaliser la collecte et l'analyse de données sur l'insécurité alimentaire afin d'assurer le suivi de l'impact de la COVID-19. S'agissant des sources de données innovantes, le Laboratoire de données de la FAO a lancé à la mi-avril 2020 un outil exploitant les mégadonnées, c'est-à-dire une plateforme interactive automatisée sur laquelle sont publiées en temps réel des informations mises à jour quotidiennement. Cet outil recueille chaque jour les prix des produits alimentaires, des tweets et des actualités qui sont utilisés pour analyser l'impact de la COVID-19 sur les chaînes alimentaires. Toutes ces données sont accessibles et consultables.

11. Points marquants de l'action de la FAO s'agissant des moyens d'existence des populations rurales: la FAO est intervenue rapidement pour faire face aux effets néfastes de la pandémie et a appelé à favoriser sans tarder une reprise économique inclusive, passant par une amplification de la protection sociale pour mieux parvenir jusqu'aux groupes mal desservis; la garantie des droits fonciers et le renforcement de l'inclusion économique durable des petits producteurs; la protection du droit à l'alimentation et de l'emploi en milieu rural; l'accentuation de l'émancipation économique des femmes rurales; et la collecte de données factuelles sur l'impact de la COVID-19 sur les moyens d'existence des populations rurales vulnérables.
12. Points marquants de l'action de la FAO concernant le commerce et la sécurité sanitaire des aliments: la FAO a intensifié son travail d'analyse consacré à l'impact de la COVID-19 sur le commerce de produits alimentaires et agricoles, au niveau tant mondial que régional. Comme cela lui était instamment demandé, elle a notamment mis à disposition une formation en ligne portant sur la sécurité sanitaire des aliments, la pêche, les pertes et le gaspillage alimentaires, ainsi que sur les liens entre le commerce, la sécurité alimentaire et l'agriculture dans les accords commerciaux internationaux.
13. Points marquants de l'action de la FAO concernant l'approche "Une seule santé": en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé animale et l'Organisation mondiale de la Santé, la FAO suit la situation de la COVID-19 dans le monde à l'interface homme-animal, en partageant les informations par le biais du système mondial d'alerte rapide, en fournissant des points de situation et en procédant à des évaluations des risques. Avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, les trois organisations sont déterminées à renforcer la collaboration pour faire progresser l'approche "Une seule santé" à tous les niveaux. Le Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche Une seule santé, constitué en mai 2021, est chargé de dispenser des avis scientifiques et des orientations générales fondés sur des données factuelles pour aider à relever les défis liés à l'approche "Une seule santé".
14. **Enseignements tirés de l'expérience:** il est essentiel d'instaurer des liens plus étroits entre les grandes orientations et les mesures arrêtées à court, moyen et long terme, en veillant à ce que les dispositions en faveur du redressement post-COVID-19 prévues dans le cadre de la planification et des investissements nationaux soient inclusives, tout en mettant l'accent sur les groupes les plus vulnérables: les femmes, les jeunes et les populations autochtones. La pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités, mettant en évidence la nécessité d'adopter des politiques et des stratégies destinées à s'attaquer aux problèmes structurels connexes.
15. Le rôle de premier plan joué par les technologies numériques est de plus en plus manifeste, et l'accès universel aux services à haut débit devrait être favorisé.

III. Riposte du Fonds international de développement agricole à la COVID-19

16. La riposte du FIDA à la COVID-19 s'est articulée autour de trois grands piliers: i) réorientation de fonds des projets; ii) création du Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres; et iii) appui aux politiques et analyses. Dans ces trois domaines, ont été prioritaires la collaboration avec les gouvernements et l'association de l'appui et du savoir-faire apportés par les OSR à ceux assurés par d'autres partenaires de développement.
17. **Réorientation de fonds des projets:** cette option a constitué pour le FIDA le moyen le plus rapide de fournir un appui aux populations rurales pauvres sur fond de COVID-19. Elle consiste à réorienter des fonds dans le cadre de projets existants du FIDA (principalement des fonds non affectés à une composante spécifique d'un projet) pour financer des activités de riposte à la COVID-19. Dans certains cas, ces fonds ont été utilisés pour venir en aide aux bénéficiaires de projets existants, dans d'autres, l'infrastructure des projets a été utilisée pour porter assistance à de nouveaux bénéficiaires. Parmi les principaux exemples, on peut citer la réorientation d'un montant de 24 millions de dollars pour deux projets au Cambodge afin de financer des moyens de production élémentaires (systèmes d'irrigation principalement) et des services financiers numériques, et d'un montant de 15 millions de dollars pour un projet en Éthiopie afin d'aider les institutions financières à atténuer les menaces pesant sur la situation de trésorerie des bénéficiaires.
18. En 2020 et au début de 2021, le FIDA a réorienté un montant total de 179 millions de dollars, répartis entre 58 projets mis en œuvre dans 36 pays. Environ 45 pour cent de ces fonds ont servi à permettre aux agriculteurs d'accéder aux intrants, 32 pour cent à soutenir l'accès aux services financiers, 16 pour cent à faciliter l'accès aux marchés (y compris le transport et l'entreposage), et environ 5 pour cent à soutenir l'accès aux services numériques de commercialisation en ligne et d'information. Un montant supplémentaire de 43 millions de dollars, réparti entre 11 projets menés dans 11 pays, reste en réserve, dans l'attente d'une approbation ou de l'issue de discussions avec les gouvernements.
19. **Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres:** si la réorientation a permis d'utiliser rapidement des fonds dans le cadre de projets du FIDA déjà en cours, le Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres, créé en avril 2020, permet quant à lui de mobiliser de nouvelles ressources et de les diriger vers des projets adaptés à la riposte à la COVID-19, tous devant être achevés d'ici à décembre 2021 (échéance désormais repoussée à juin 2022). Ce mécanisme fournit un appui au titre de quatre piliers: i) la fourniture d'intrants et de moyens de production élémentaires; ii) la facilitation de l'accès aux marchés; iii) des fonds ciblés pour préserver les services, les marchés et les emplois des populations rurales pauvres; et iv) la fourniture d'informations sur l'agriculture par l'intermédiaire de services numériques. Grâce à un processus d'approbation rationalisé, les projets sont approuvés aussi rapidement que possible tout en faisant l'objet d'un examen minutieux. Toutes les propositions doivent avoir été élaborées en collaboration avec le gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies, et les possibilités de collaboration avec les OSR et d'autres partenaires de développement doivent avoir été étudiées. La possibilité de solliciter un cofinancement auprès du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'action contre la COVID-19 et le relèvement a également été étudiée lorsque la situation s'y prêtait, et cette démarche a abouti dans le cas d'un grand projet dans la région du Pacifique et d'un projet en Eswatini.

20. Le FIDA a alloué au Mécanisme de relance 40 millions de dollars en tant que financement de démarrage au titre de son programme de dons, auxquels se sont ajoutés 52,5 millions de dollars de contributions des gouvernements canadien, allemand, néerlandais, suédois et suisse. Les fonds alimentant le mécanisme sont répartis dans deux catégories: 85 pour cent sont alloués à des projets devant être menés dans un seul pays, 59 pays pouvant y prétendre (en fonction de leur population rurale, de leur situation sur le plan de la sécurité alimentaire et du score de l'indice de gestion des risques liés à la COVID-19); et 15 pour cent sont alloués à des projets couvrant plusieurs pays.
21. À ce jour, 75,3 millions de dollars ont été approuvés pour 55 projets couvrant un seul pays et huit projets en couvrant plusieurs, en plus d'un montant de 19,3 millions de dollars de cofinancement provenant de diverses sources dont les OSR, des partenaires d'exécution et des gouvernements bénéficiaires. Les fonds restants seront entièrement alloués d'ici à début octobre. Sur ces fonds approuvés, 44 pour cent ont servi à répondre aux besoins urgents des agriculteurs en intrants pour les périodes de semis à venir et 26 pour cent à améliorer l'accès aux marchés, tandis que 10 pour cent ont été consacrés à la finance rurale et 20 pour cent aux services numériques.
22. Comme le montre le tableau ci-dessous, plus de la moitié des fonds du Mécanisme de relance ont été alloués à des pays à faible revenu, et 63 pour cent ont été consacrés à l'Afrique subsaharienne et 18 pour cent à l'Asie et au Pacifique. En outre, environ 35 millions de dollars (46 pour cent) ont été alloués à des pays en situation de fragilité.
23. Le financement total approuvé pour le Mécanisme de relance, soit 75,3 millions de dollars, se répartit comme suit par catégorie de revenu et par région:

<i>Classement en fonction du revenu</i>		<i>Région</i>	
Faible revenu	39,2 (52 %)	Asie et Pacifique	13,9 (18 %)
Revenu intermédiaire de la tranche inférieure	32,0 (42%)	Afrique de l'Est et Afrique australe	23,7 (31 %)
		Amérique latine et Caraïbes	4,8 (7 %)
Revenu intermédiaire de la tranche supérieure	4,1 (6 %)	Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe	8,8 (12 %)
		Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	24,1 (32 %)

24. **Appui aux politiques et aux analyses:** le FIDA a appuyé les interventions nationales menées face à la COVID-19 dans 46 pays en fournissant un appui aux politiques et aux analyses, souvent en collaboration avec les OSR et d'autres partenaires. Cet appui a consisté en grande partie à contribuer à la réalisation d'évaluations rapides de la situation dans le secteur agricole ou rural, en examinant tout particulièrement les difficultés rencontrées par les femmes et les jeunes, et en formulant des recommandations touchant l'élaboration des politiques. La plupart des initiatives ont une portée relativement large, et certaines ciblent des domaines spécifiques. Parmi ces dernières, on peut citer une analyse en Côte d'Ivoire visant à évaluer l'incidence de la COVID-19 sur la crise que connaît le prix de la viande dans le pays, et une étude en Inde consacrée aux menaces pesant sur les moyens d'existence dans le contexte de l'après confinement.
25. On peut également citer une évaluation diagnostique dans l'État plurinational de Bolivie pour déterminer l'impact de la COVID-19 sur les systèmes agroalimentaires, conduite par le FIDA en collaboration avec les autres OSR et des acteurs du secteur privé. Grâce à cette analyse, l'État plurinational de Bolivie a été l'un des premiers pays au monde à disposer d'un diagnostic et d'un plan de redressement. Par ailleurs, un appui aux politiques a été apporté dans la région Pacifique, qui a permis d'étayer les stratégies de riposte à la COVID-19 et d'expérimenter des technologies numériques innovantes pour apprécier les effets de la COVID-19. Ces technologies comprenaient une application de production participative permettant

de recueillir des informations sur les prix des aliments vendus dans différents points de vente formels et informels. Grâce à cette application, 30 184 points de mesure des prix du marché et 3 761 photographies ont été collectés en un seul mois, ce qui a permis de suivre l'évolution des prix et les pratiques des clients et des fournisseurs, ce qui peut ensuite appuyer la conception et le ciblage des activités de riposte. Enfin, en Turquie, une évaluation d'impact rapide réalisée par le FIDA est utilisée à l'appui d'un projet à venir de commercialisation en ligne exploitant une chaîne de blocs mobile et publique, qui visera à remédier aux distorsions du marché en rapprochant fournisseurs et acheteurs de produits agricoles.

26. On trouvera ci-après une liste de publications auxquelles ces travaux ont donné lieu:
- **Bangladesh:** deuxième évaluation rapide de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bangladesh dans le contexte de la COVID-19;
 - **Bolivie (État plurinational de):** Plan national d'intervention et de redressement pour le secteur agricole;
 - **Éthiopie:** évaluation "Unis dans l'action": évaluation des répercussions socioéconomiques de la COVID-19 en Éthiopie;
 - **Fidji:** enquête sur les répercussions de la COVID-19 sur l'agriculture;
 - **Iraq:** suivi de la sécurité alimentaire en Iraq: répercussions de la COVID-19;
 - **Jordanie:** point sur la sécurité alimentaire en Jordanie: incidences de la COVID-19; et
 - **République démocratique populaire lao:** évaluation rapide de la sécurité alimentaire et de l'agriculture en République démocratique populaire lao.
27. **Principaux enseignements tirés de l'expérience: la réorientation des fonds au service de la rapidité d'intervention.** Pour le FIDA, cette façon de procéder s'est révélée être le moyen le plus rapide de financer les interventions à lancer sans délai face à une catastrophe. Les unités chargées de la mise en œuvre des projets étant déjà opérationnelles, les fonds non alloués peuvent être utilisés rapidement pour apporter un appui adapté, en utilisant les outils de ciblage des projets pour recenser les personnes en ayant le plus besoin. En conséquence, dans le contexte de la COVID-19, entre autres, il pourrait être avisé d'incorporer dans les projets, dans les situations où cela pourrait être nécessaire, une composante souple permettant de lancer des activités pour faire face aux catastrophes.
28. **Collaboration avec les partenaires non gouvernementaux:** l'utilisation du Mécanisme de relance, en particulier, a montré que la collaboration avec les organisations non gouvernementales, les organisations paysannes et le secteur privé permettait souvent de venir en aide aux personnes les plus durement touchées à la fois rapidement et efficacement, et qu'elle devrait donc être mise à profit pour faire face aux chocs futurs. L'action de ces partenaires d'exécution a utilement complété celle des partenaires gouvernementaux, dont les capacités ont été mises à rude épreuve pendant la pandémie.
29. **Investissement dans les technologies numériques:** étant donné qu'elles permettent de pallier les restrictions imposées à la circulation et aux rassemblements, les technologies numériques sont un outil précieux pour le FIDA dans sa riposte à la COVID-19. Le recours au Mécanisme de relance et à la réorientation des fonds a été pour le FIDA l'occasion d'investir dans des technologies susceptibles d'apporter un appui à court terme sur fond de pandémie, tout en offrant la possibilité de contribuer à la mise en place de moyens d'existence plus modernes et plus efficaces à long terme en milieu rural. Pour l'essentiel, il s'est agi de développer les plateformes de téléphonie mobile existantes pour la

commercialisation en ligne (dans le cas des intrants et des produits), de collecter des informations sur les marchés et les conditions météorologiques, et de procéder à de la vulgarisation par la voie électronique. Il importe que le FIDA tire les leçons de cette expérience et s'en serve pour mieux intégrer l'appui aux technologies de l'information et de la communication au service du développement dans l'ensemble de son portefeuille d'activités.

30. **Possibilités de renforcer la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome:** au titre de tous les piliers de la riposte à la COVID-19, le FIDA a largement tiré profit de la collaboration entre les OSR et avec d'autres partenaires de développement. Chaque partenaire a tiré parti de son avantage comparatif pour fournir un soutien efficace et coordonné aux populations pauvres en milieu rural - en participant au cofinancement de projets ou en jouant le rôle de partenaire d'exécution ou de recherche, en mettant en commun des outils et en collaborant à la conception de projets. Outre les activités menées au titre des trois piliers, les initiatives menées de concert ont également porté des fruits sous diverses formes: prêts d'urgence consentis à l'appui de l'action menée face à la COVID-19 en Côte d'Ivoire et au Ghana, programme conjoint en faveur du Sahel mis en place pour faire face aux défis posés par la COVID-19, les conflits et le changement climatique, et diverses propositions conjointes présentées avec succès avec d'autres organismes des Nations Unies participant au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'action contre la COVID-19 et le relèvement. Compte tenu des répercussions durables qu'aura la COVID-19 sur les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des populations rurales, le FIDA s'appuiera sur cette expérience et sur les synergies créées pour poursuivre et intensifier cette collaboration à l'avenir.

IV. Riposte du Programme alimentaire mondial à la COVID-19

31. L'environnement opérationnel du PAM et de ses partenaires locaux, nationaux et internationaux a été bouleversé par les incidences extraordinaires qu'a eues la pandémie de COVID-19 à l'échelle mondiale. Les mesures prises, pratiquement du jour au lendemain, pour freiner la propagation de la maladie ont mis à rude épreuve les conditions de travail du personnel, les chaînes d'approvisionnement mondiales et le secteur du transport commercial. Afin de garantir la continuité des opérations humanitaires en cours et de renforcer les capacités de ses bureaux sur le terrain, le PAM a déclaré une situation d'urgence de niveau 3 coordonnée au niveau central. Il a ainsi été en mesure de continuer d'afficher un niveau exceptionnel de performance en ce qui concerne les programmes et la gestion, tout en faisant face à la situation extraordinaire avec une souplesse et une réactivité impressionnantes.
32. Le PAM a adapté et intensifié ses opérations de trois façons importantes. Premièrement, il a poursuivi les opérations et l'assistance en cours en déployant rapidement du personnel pour remédier aux insuffisances d'effectifs essentiels sur le terrain, en prépositionnant des stocks de denrées alimentaires et en augmentant les achats locaux. Deuxièmement, il a élargi ses activités d'assistance à de nouveaux bénéficiaires que la pandémie avait exposés à l'insécurité alimentaire, notamment en intervenant directement en zone urbaine, où étaient concentrés 90 pour cent des cas de COVID-19. Il a eu recours à des méthodes de suivi en temps quasi réel pour évaluer les besoins. Troisièmement, il a apporté une assistance technique et un appui logistique aux gouvernements et aux partenaires humanitaires afin de leur donner les moyens de faire face efficacement à la COVID-19. Le PAM a notamment accru son appui en faveur des systèmes nationaux de protection sociale.

33. Par ailleurs, le PAM a rapidement lancé un programme mondial visant à améliorer la connectivité sur le terrain, dans le cadre duquel il a renforcé la capacité et la fiabilité de sa plateforme numérique pour la gestion des bénéficiaires et des transferts. Ces initiatives ont permis aux membres du personnel de rester sur le terrain et de poursuivre l'assistance, tout en limitant, grâce au télétravail, les risques que faisait peser la pandémie sur leur santé, leur sûreté et leur sécurité.
34. Pour mettre en œuvre ces mesures, le PAM s'est appuyé sur des évaluations d'assurance qualité de la gestion, les processus de contrôle interne et de gestion des risques et des modalités de financement souples, adaptées au caractère imprévisible de la situation. Grâce à ses investissements de longue date dans la transformation numérique, les télécommunications, les centres de services mondiaux (comme les plateformes de réservation pour le personnel humanitaire et d'échange de services d'urgence) et les dispositifs de mobilisation immédiate de renforts, il a pu poursuivre ses opérations de façon adaptée. En outre, alors que dans le monde entier, ses employés se heurtaient à des difficultés personnelles ou familiales provoquées par les restrictions liées à la COVID-19, il a rapidement ajusté les règles, procédures et services relatifs au personnel, de façon à garantir la continuité des opérations tout en assurant la protection de son personnel. Quel que soit leur lieu d'affectation, tous les employés ont eu accès à un ensemble de prestations élargi, notamment au dispositif d'évacuation sanitaire, à des dispensaires sur le terrain et à des modalités de travail aménagées, le cas échéant.
35. Fort de l'expérience acquise lors des épidémies d'Ebola et des capacités importantes de sa chaîne d'approvisionnement, le PAM s'est immédiatement attelé à remédier aux graves incidences de la COVID-19 sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et sur le transport commercial en mettant en place des services communs afin de permettre aux acteurs humanitaires et aux milieux de la santé de poursuivre leurs opérations essentielles. Il a transporté près de 27 000 membres du personnel essentiel de 415 organisations et plus de 135 000 mètres cubes de marchandises, et participé aux évacuations sanitaires liées à la COVID-19 de travailleurs humanitaires et des personnes à leur charge.
36. Depuis mai 2020, les interventions menées par le PAM en appui aux populations touchées, aux gouvernements et aux partenaires dans l'objectif de reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19 sont guidées par son cadre de programmation à moyen terme. Ce document, aligné sur le Programme 2030 et le Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19, décrit l'approche à suivre par le PAM et ses partenaires pour fournir un appui adapté dans trois domaines: les systèmes nationaux de protection sociale et la prestation de services essentiels; les programmes en milieu scolaire et la nutrition; et les systèmes alimentaires.
37. De plus, le PAM a aussi participé aux initiatives du Secrétaire général visant à orienter la réponse sanitaire, socioéconomique et humanitaire mise en œuvre par le système des Nations Unies face à la pandémie. Le Plan de réponse humanitaire global COVID-19 a été lancé pour aider les 63 pays les plus durement touchés à contenir la propagation du virus et à faire face aux conséquences humanitaires immédiates. Près d'un tiers des 10,3 milliards de dollars reçus à la suite de l'appel de fonds ont permis de faire face à la hausse attendue de l'insécurité alimentaire dans le monde. Le PAM supervise deux des principaux domaines d'intervention du plan, à savoir les activités de prévention de la famine (500 millions de dollars) et la fourniture de services communs aux acteurs de la santé et de l'aide humanitaire (965 millions de dollars).

38. Au titre de sa contribution à la formulation du cadre d'action socioéconomique du système des Nations Unies pour le développement, qui vise à aider les pays à se relever de la COVID-19, le PAM a corédigé le volet relatif à la protection sociale. Ce cadre invite les réseaux mondiaux et régionaux d'experts et les équipes de pays des Nations Unies à œuvrer à l'unisson pour soutenir les services de santé, les systèmes de protection sociale, l'emploi, les mesures d'incitation budgétaires et financières, la cohésion sociale et la résilience communautaire. En participant aux travaux du comité consultatif du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'action contre la COVID-19 et le relèvement, d'une part, et à l'élaboration de la note de synthèse du Secrétaire général concernant l'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition, de l'autre, le PAM a aussi contribué à l'efficacité et à la cohérence de l'approche retenue pour les interventions axées sur la sécurité alimentaire s'inscrivant dans le cadre de l'action globale.
39. **Évaluation de la riposte du PAM à la pandémie de COVID-19:** en janvier 2021, le PAM a lancé une évaluation indépendante de sa riposte à la pandémie de COVID-19. Cette évaluation portera sur tous les aspects de son adaptation face à la COVID-19, sur le plan institutionnel et programmatique, entre janvier 2020 et juin 2021. L'année 2019 servira de référence au moment d'examiner les changements apportés aux programmes et aux dispositifs institutionnels du PAM.
40. L'évaluation sera centrée sur la capacité d'adaptation et s'inspirera du paradigme d'une évaluation évolutive pour analyser les changements apportés par le PAM à ses opérations complexes et dynamiques tandis qu'il faisait face à la pandémie. Il sera tenu compte des multiples pressions auxquelles les bureaux de pays ont été soumis. En outre, l'évaluation, s'inscrivant dans le prolongement de l'évaluation récente de la capacité d'intervention du PAM dans les situations d'urgence, s'attachera à déterminer dans quelle mesure la riposte du PAM à la pandémie de COVID-19 a été efficace et efficiente, sur le plan i) de la programmation et des opérations, et ii) des systèmes institutionnels, des structures et des effectifs. À cet égard, elle visera à déterminer pourquoi et dans quelles conditions les mesures prises par le PAM pour s'adapter à la pandémie de COVID-19 ont contribué à accroître la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, la durabilité, la couverture et l'impact de ses opérations et de ses partenariats.
41. En outre, l'évaluation viendra compléter d'autres activités de surveillance et d'apprentissage en cours en 2020-2021, notamment les audits internes réalisés et les travaux menés pour tirer des enseignements de l'expérience, ainsi que les évaluations conjointes de cadres mondiaux tels que le Plan de réponse humanitaire global des Nations Unies. Les nouveaux enseignements découlant des travaux menés en interne montrent notamment qu'il convient d'accroître les capacités en interne en déployant du personnel ayant une bonne connaissance du terrain et prêt à intervenir en cas d'urgence, dans le cadre d'une démarche dite "sans regret", pour faire face aux situations d'urgence de grande ampleur susceptibles de survenir de manière imprévue à l'échelle mondiale.
42. **Enseignements tirés de l'expérience:** les constatations issues de l'évaluation et les enseignements correspondants seront présentés au Conseil d'administration du PAM en février 2022.